



Déclaration avant l'ouverture du CTL emplois du 12 janvier 2015

Madame la Président du CTL,

Nous avons boycotté la première convocation de ce comité et nous boycottons la 2ème convocation pour les raisons suivantes :

Le volume des suppressions d'emplois pour 2015 est de 2000 qui se répartit par 1934 suppressions nettes et moins 66 ETP qui sont issus du solde des transferts entre programmes.

Le 1^{er} constat est que le nombre d'emploi supprimé concerne toutes les catégories du C au A+ et se répartit sur l'ensemble des Directions nationales ou territoriales.

Nous dénonçons cette situation catastrophique des effectifs au niveau national et donc par déclinaison un sous effectif dans toutes les directions. Il est grand temps que la Direction Générale recrute à hauteur des besoins notamment dans cette période où les départs à la retraite sont encore conséquents.

Les DIRCOFI ont un solde positif de 25 emplois grâce au renfort de 32 postes pour 2 DIRCOFI (Ouest et Sud-Est). Si on peut se féliciter de voir les services du contrôle fiscal renforcés, cela se fait au détriment des autres services, notamment les directions départementales qui financent à hauteur de 56 emplois de catégorie A, les DIRCOFI, les directions nationales et le service du contrôle fiscal.

Au niveau local, la suppression d'un poste de B direction n'est pas acceptable. En effet vous savez pertinemment que cette suppression supplémentaire mettra les services de direction sous tension.

De plus, lors du CTL du 26 novembre vous nous avez caché cette suppression. POURQUOI ?

Par ailleurs, vous décidez de créer un emploi A en direction sans fournir aucune explication. Une fois de plus nous observons que le document préparatoire communiqué est d'une pauvreté sidérante. Belle conception du dialogue social !

Cette création d'un emploi de cadre A ne saurait être la contrepartie de la suppression d'un cadre B contrairement à votre affirmation.

De plus, s'agissant de la future brigade réunionnaise, trouvez-vous normal qu'à ce jour, aucune disposition réglementaire n'ait été prise pour valider cette création ? Nous sommes aujourd'hui dans la même situation que l'an dernier à savoir des annonces sans consistances !

En outre, cette brigade comprendrait 6 vérificateurs. Cette limitation en nombre est incompréhensible. En effet, cette future brigade, si elle voit le jour, sera la plus petite de la DIRCOFI Sud- Est.

Enfin, concernant la brigade patrimoniale, nous avons déjà évoqué ce sujet lors du CTL du 26 novembre : aucune information sur l'implantation matérielle de cette brigade, ni le contenu de sa mission, ni les modalités de fonctionnement n'ont été communiqués aux organisations syndicales.

Vous nous avez soumis un calendrier s'échelonnant jusqu'au mois de mai. Votre manque d'anticipation est préjudiciable pour les agents qui souhaitent nationalement postuler sur ces postes : ils n'ont aucune visibilité.

Solidaires Finances Publiques dénonce la baisse du budget de fonctionnement qui subit en 2015 une diminution de 26,5 millions !

Ce sont encore les frais de fonctionnement courant, dont les frais de déplacement, qui vont supporter l'essentiel de ce coup de rabot.

Le Rapporteur spécial de la commission des finances de l'économie générale et du contrôle budgétaire auprès de l'assemblée nationale a insisté sur le fait que la lutte contre la fraude fiscale doit rester une priorité absolue pour le Gouvernement afin de préserver nos finances publiques et pour assurer l'égalité entre tous les citoyens vis-à-vis de l'impôt. Pour ce faire, il est nécessaire que l'administration fiscale dispose des moyens humains et financiers adéquats pour mener à bien cette mission.

Manifestement, ces conclusions ne sont pas partagées par le ministre.

C'est pourquoi nous vous demandons de lui rappeler ainsi qu'à M. Parent les impératifs en terme d'emplois et de Budget qu'exige la mission de Contrôle fiscal.

Pour conclure, nous rappellerons que Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire.